



PREFET DE LA REGION GUYANE

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT

Service Milieux Naturels, Biodiversité, Sites et
Paysages

Unité Milieux aquatiques et politique de l'eau

Arrêté **R03-2019-11-15-001**

Modifiant l'arrêté n°RO3-2017-09-22-009 du 22/09/2017 portant désignation des membres du Comité de l'eau et de la biodiversité de Guyane

Le Préfet de la Région Guyane
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L213-13, L213-13-1, L371-3, R213-50 à 58 ;

VU l'arrêté préfectoral n°RO3-2017-09-22-009 du 22/09/2017 portant désignation des membres du Comité de l'eau et de la biodiversité de Guyane ;

VU le décret n° 2017-401 du 27 mars 2017 relatif à la gouvernance de l'eau et de la biodiversité dans les départements d'outre-mer ;

VU l'arrêté du 14 avril 2017 relatif à la représentation des collectivités territoriales, des diverses catégories d'usagers, des personnes qualifiées et de l'administration de l'état aux comités de l'eau et de la biodiversité et à leur siège en application des articles R. 213-50 et R. 213-51 du code de l'environnement ;

VU le décret du 10 juillet 2019 portant nomination de Monsieur Marc DEL GRANDE en qualité de préfet de la région Guyane ;

VU le courrier de la chambre de commerce et d'industrie de Guyane en date du 21 décembre 2017 ;

VU le courrier du Grand Conseil Coutumier en date du 17 août 2018 ;

VU le courrier du Groupement d'Intérêt Scientifique IRISTA en date du 16 mai 2019 ;

VU le courrier de la Communauté des Communes de l'Est Guyanais en date du 24 juillet 2019 ;

Sur proposition du Directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Guyane,

ARRETE

Article 1 : L'article 1 de l'arrêté n°RO3-2017-09-22-009 du 22 septembre 2017 susvisé est modifié comme suit :

REPRÉSENTANTS DES COMMUNES ET GROUPEMENTS DE COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DÉSIGNÉS PAR L'ASSOCIATION DES MAIRES

Délégués des établissements publics de coopération intercommunale :

« Madame Céline PARENT » est remplacée par « Monsieur Michel MENDES DOS SANTOS »

REPRÉSENTANTS DES DIVERSES CATÉGORIES D'USAGERS

« Madame Carine SINAI » est remplacée par « Monsieur Jean-Marc AVRIL »

Monsieur Bruno APOUYO est désigné représentant du Grand Conseil Coutumier

REPRÉSENTANTS DES PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

« Mme Annaïg LE GUEN » est remplacée par « Monsieur Vincent GOUJON »

Article 2 : Les autres articles de l'arrêté n°RO3-2017-09-22-009 du 22 septembre 2017 susvisé demeurent inchangés.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture et le Directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et notifié aux intéressés.

15 NOV. 2019

Le Préfet

Marc DEL GRANDE